



Directeur(trice) d'établissement social et médico-social MASTER MOSS

Management des organisations sanitaires et sociales
Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité



IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne
Site de Montrouge (92)

Le métier →

Les directeurs d'établissement social et médico-social exercent leurs fonctions dans les établissements accueillant des personnes inadaptées ou handicapées : personnes âgées, adultes et mineurs. Ils peuvent exercer des fonctions de chef d'établissement ou de directeur adjoint. En tant que chef d'établissement, le directeur d'établissement social et médico-social est responsable de la bonne marche de l'établissement sur le plan administratif, financier mais aussi sur le plan de la qualité des services rendus aux personnes résidentes.

Il ou elle a la responsabilité des actions pédagogiques, sociales, médico-psycho-éducatives ou techniques que l'établissement conduit.

Le directeur d'établissement assure la gestion de l'établissement : lorsque l'établissement possède la personnalité morale, il est l'ordonnateur des dépenses et procède à la nomination du personnel. Représentant de l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile, il assure la préparation et coordonne la mise en œuvre des délibérations du conseil d'administration de l'établissement.

En tant que directeur adjoint, il exerce des fonctions dans les domaines à vocation sociale ou médico-sociale, sous l'autorité du chef d'établissement et dans le cadre des délégations qui lui sont confiées.

L'emploi →

Le directeur d'établissement intervient dans les services et établissements relevant de la protection de l'enfance, de la réinsertion sociale ou du secteur médico-social : maison d'enfants à caractère social (MECS), centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'accueil d'urgence (CAU), établissement et service d'aide par le travail (ESAT), foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée (MAS), institut médico-éducatif (IME)...

Conditions d'admission →

Entrée en 1^{re} année :

- être titulaire d'un BAC + 3 (ou équivalent, nous consulter)
- et avoir une expérience professionnelle de plus de 2 ans

Entrée directe en 2^e année :

- être titulaire d'un BAC + 4 (ou équivalent, nous consulter)
- et avoir une expérience professionnelle de plus de 3 ans en tant que cadre de direction

Admission sur dossier avec entretien éventuel.

La formation →

Excellent taux de réussite pour l'obtention du MASTER MOSS en avril 2016.

- préparation au Master MOSS (Management des Organisations Sanitaires et Sociales) - Niveau I

Le Master MOSS est préparé dans le cadre d'une convention avec l'Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité.

- après le Master 1 MOSS, l'étudiant peut choisir de poursuivre sa formation en Master 2 MOSS ou en Master 2 M2SEPA – directeur de structure pour personnes âgées – ou en Master 2 PGSR – responsable prévention des risques

La formation permet de développer des compétences et d'acquérir de nouvelles méthodologies pour :

- actualiser les connaissances dans le cadre des évolutions sociales, économiques et politiques contemporaines
- mettre en œuvre des projets, du diagnostic à la phase opérationnelle
- maîtriser des outils de gestion et de management

Consulter notre site Internet www.irts-montrouge-neuillysurmarne.eu

Durée de la formation et périodes d'inscription

24 mois, de janvier à décembre.

1^{re} année : 325 h de cours.

2^e année : 340 h de cours.

Accès direct en 2^e année pour les titulaires d'un BAC +4.

Période d'inscription :

Toute l'année.

Prochaine rentrée : en janvier

Contenu de la formation et stages professionnels

8 axes de formation :

1. Théorie et pratique du management
2. Comptabilité et gestion financière
3. Analyse des politiques publiques dans le champ social, médico-social et sanitaire
4. Droit du travail
5. Gestion des ressources humaines
6. Droit des associations
7. Méthodologie de projet
8. Initiation à la recherche

Tarifs et aides au financement →

Coût de la formation :

1^{re} année : 6 142,50 €. Frais de gestion de dossier compris. + droits d'inscription Université.

2^e année : 6 426 €. Frais de gestion de dossier compris. + droits d'inscription Université.

Réduction possible pour les personnes qui financent leur formation (autofinancement).

L'intégralité des frais est prise en charge par l'employeur ou l'OPCA concerné.

Aides : suivant votre situation vous pouvez bénéficier d'aide au déplacement et à l'hébergement.

Le congé individuel de formation (CIF) permet au salarié d'obtenir une autorisation d'absence pour suivre une formation de son choix.

Contact →

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

1 rue du 11 novembre - 92120 Montrouge

Véronique Juniet

+ 33 (0)1 40 92 35 03

veronique.juniet@irts-montrouge-neuillysurmarne.eu

Directrice Formations supérieures et recherche

Brigitte Berrat

+33 (0)1 40 92 34 91 ou +33 (0)6 89 14 97 81

brigitte.berrat@irts-montrouge-neuillysurmarne.eu



www.facebook.com/IrtsIdf9293

Consulter notre site Internet
www.irts-montrouge-neuillysurmarne.eu

octobre 2016